

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Considérant l'arrêté ministériel du gouvernement du Québec, du 4 juillet dernier, qui permet aux organismes municipaux un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public).

Sous la présidence de Marc-Antoine Pelletier à titre de Maire et Nathalie Lyrette, comme secrétaire.

Darkise Richard	siège no : 4
Louise Morin	siège no : 5
Charles Beauchemin	siège no : 6

Sont absents :

Valérie Roberge	siège no : 1
Christiane Blouin	siège no : 2
Stéphanie Blouin Lacasse	siège no : 3

RÉSOLUTION 78-07-21

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu que le conseil municipal accepte que la présente séance du 12 juillet 2021 soit tenue avec public tout en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène.

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 12 JUILLET 2021

RÉSOLUTION 79-07-21

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu que la séance du 12 juillet soit ouverte.

ADOPTÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 80-07-21

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

ADOPTION DES MINUTES DU 14 JUIN 2021

RÉSOLUTION 81-07-21

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance ordinaire du 14 juin 2021 telles que lues et présentées.

ADOPTÉE

Rémunération des employés		4 377,93 \$
Rémunération des élus/Maire	496,23\$	496,23 \$
Conseillers	166,12\$	<u>996,72 \$</u>
		5 870,88 \$
Dépenses fournisseurs		46 282.05 \$
Total des dépenses de juillet		52 152.93 \$
Revenus de juin		
Taxes municipales		11 704.05 \$
Remb. Assurances		7,63 \$
Photocopies		35,00 \$
Location salle		100,00 \$
MRC Abitibi/paiement final PEC		261.25 \$
Cellule des Coteaux/Vente ponceaux		380.00 \$
MRC Abitibi Subvention Covid-19		5 000,00 \$
MAMH Compensation terres publiques		18 744,00 \$
MAMH Péréquation		<u>90 182,00 \$</u>
TOTAL		126 413.93 \$

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

ADOPTION DES PAYABLES DE JUILLET

RÉSOLUTION
82-07-21

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu d'adopter les payables de juillet au montant de **5 870.88 \$** pour les salaires des élus et employés, **46 282.05 \$** pour les fournisseurs et **126 413.93 \$** pour les revenus de juin tels que lus et présentés.

ADOPTÉE

Correspondance

4.0 VACANCES DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale informe le conseil qu'elle prendra ses vacances du 1er août au 22 août 2021.

4.1 CIMENT POUR FILET VOLLEY-BALL/CHANGEMENT DE PLACE

La secrétaire informe le conseil municipal qu'il serait préférable de changer le filet de volley-ball de place dans le parc.

RÉSOLUTION
83-07-21

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu de changer le filet de Volley-ball de place dans le parc et de faire l'achat et l'installation d'un ballon poire.

ADOPTÉE

4.2 ACCUSÉ RÉCEPTION MTQ POUR PONT DE L'ORIGNAL ET PONT P-00105

La secrétaire informe le conseil municipal que nous avons reçu les accusés réception des lettres qui ont été envoyées au MTQ pour le pont de l'original et le pont P-00105.

4.3 PROGRAMME PRABAM POUR BÂTIMENTS MUNICIPAUX/RÉSOLUTION

La secrétaire informe le conseil municipal que nous avons la possibilité de faire une demande de subvention avec le programme PRABAM au montant de 75 000.00 \$ pour l'amélioration des bâtiments municipaux et communautaires et qu'il serait bien de refaire le plancher de la salle communautaire.

RÉSOLUTION
84-07-21

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu de faire une demande de subvention avec le programme PRABAM au montant de 75 000.00 \$ pour l'amélioration des bâtiments municipaux et communautaires et de refaire le plancher de la salle communautaire.

ADOPTÉE

DEMANDE DE PRÊT À COURT TERME AVEC LA CAISSE POPULAIRE POUR LE PROGRAMME PRABAM

La secrétaire informe le conseil municipal que nous devons faire la demande d'un prêt à court terme pour les rénovations du plancher de la salle communautaire car la subvention de 75 000.00 \$ va être payé à la fin des travaux.

RÉSOLUTION
85-07-21

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Louise Morin et unanimement résolu de faire la demande d'un prêt à court terme pour les rénovations du plancher de la salle communautaire le temps de recevoir la subvention de 75 000.00 \$ qui va être payé à la fin des travaux.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.4 ARGENT REÇU DE LA MRC ABITIBI COVID-19

RÉSOLUTION
86-07-21

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'appliquer le 5 000.00 \$ que nous avons reçu de la MRC Abitibi qui est une aide concernant la COVID-19 qui a pour but d'aider les municipalités à faire l'achat d'équipements de bureau sur le montant que nous aurons à déboursier pour l'installation de notre système de gestion avec Larouche bureautique.

ADOPTÉE

4.5 PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE/PROGRAMME TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

RÉSOLUTION
87-07-21

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no.3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no.3 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.6 PAUSE

Il n'y a pas de pause.

4.7 INFORMATIONS CONSEILLERS

La conseillère Darkise Richard informe le conseil des vacances des employés de la voirie à la municipalité de La Morandière pour cédule la niveleuse avant leurs départs. Elle demande si Monsieur Pierre-Yves Simard a bien reçu la lettre que nous lui avons envoyée.

4.8 INFORMATIONS DU MAIRE

Le maire informe le conseil municipal que la MRC a donné la somme de 50 000.00 \$ reçu du gouvernement pour la relance suite à la COVID-19 à la maison du Bouleau Blanc d'Amos. Le reste de la somme a été distribuée aux municipalités de la MRC Abitibi, 5 000.00 \$ chacune, pour un total de 85 000.00 \$. Il dit également qu'il serait possible d'inclure Despinassy dans notre regroupement municipal.

DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR METTRE EN PLACE DES MOYENS DISSUASIFS CONTRE L'INTIMIDATION ET LA DIFFAMATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

ATTENDU la conférence de presse tenue par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, la présidente de l'UMQ, Mme Suzanne Roy et le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers tenue le 22 avril 2021;

ATTENDU QUE lors de cette conférence de presse, Mmes Laforest et Roy et M Demers ont invité les citoyennes et les citoyens à déposer leur candidature aux prochaines élections en assurant de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'un mandat stimulant;

ATTENDU QUE l'UMQ a adopté le 14 décembre 2020 la déclaration d'engagement : La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie;

ATTENDU QUE l'UMQ invite toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement;

ATTENDU QUE la municipalité de Rochebaucourt a joint le mouvement par la résolution 88-07-21;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne : *toute personne a le droit à la sauvegarde de sa dignité, de son bonheur et de sa réputation;*

ATTENDU QUE le respect de la dignité de l'être humain, l'égalité entre les femmes et les hommes et la reconnaissance des droits et libertés dont ils sont titulaires constituent le fondement de la justice, de la liberté et de la paix;

ATTENDU QUE les attaques répétées contre les droits prévus à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne envers les gouvernements de proximité et ses élus municipaux sont un frein à l'implication citoyenne en politique;

ATTENDU QUE les réseaux sociaux sont des vecteurs facilitant la transmission rapide et étendue des propos contrevenant à l'article 4 de la Charte des droits et libertés de la personne;

ATTENDU QUE les élus de Rochebaucourt sont d'avis que l'intimidation, la violence verbale, la diffamation et tous gestes pouvant nuire à l'intégrité, l'honneur ou la réputation d'un élu, devraient être des gestes punissables par le gouvernement provincial à titre d'infraction pénale;

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

ATTENDU QUE le gouvernement a démontré qu'il pouvait agir rapidement en cas de crise et que la situation actuelle est très préoccupante.

RÉSOLUTION
88-07-21

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu que :

La municipalité de Rochebaucourt demande au gouvernement provincial que soit créée, le plus rapidement possible, une loi pénale facilitant la poursuite des délinquants;

De transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée d'Abitibi-Ouest, Mme Suzanne Blais, à la présidente de l'Union des municipalités, Mme Suzanne Roy ainsi qu'au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE

4.9 VARIA

Il n'y a pas de varia.

4.10 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant terminée, la conseillère Darkise Richard propose la levée de l'assemblée.

Marc-Antoine Pelletier, maire

Nathalie Lyrette, sec, très